



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10369

Texte de la question

M François Leotard demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, s'il envisage la création d'un CAP de garçon-serveur destiné à la formation du personnel des cafés. Cette formation sanctionnée par un diplôme permettrait, d'une part, de développer l'accueil des touristes en favorisant une meilleure qualité de service et, part conséquent, de séjour. Elle répondrait, d'autre part, aux souhaits des professionnels et de leurs représentants.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10369

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1090